



### Rendu d'avis sur le projet de réorganisation du secteur de TALMONT St HILAIRE :

(Voir notre compte rendu de CSE du 27 janvier 2023).

Ce projet va dans le sens du développement du secteur mais nous avons mis en exergue le manque de moyens humains proposé par la Direction. Ainsi nous avons demandé la création à minima d'un Conseiller commercial et d'un Conseiller en gestion de Patrimoine dès la nouvelle organisation. La Direction indique qu'elle souhaite attendre de voir dans le temps et avancer « step by step ». Ce que nous déplorons car les collègues vont devoir cravacher et souffrir étant donné que les enveloppes clients sont déjà, en début de projet, au-delà des repères. De plus nous regrettons que la direction n'ait pas pris plus en compte les remarques transmises par la CSSCT lors de sa visite sur le secteur.

**Pour SUD l'avis sera défavorable sur ce dossier.**

Cependant les autres syndicats ayant rendu un avis favorable, l'avis du CSE sera donc favorable.



### Nouveau PCE pour les conseillers pro /agri et patris de 8 en 9

La Prise d'effet pourrait être 1er mars ou 1er avril 2023 (sans effet rétroactif) En attendant les collègues qui bénéficient déjà de PCP supérieurs verront leur PCP augmentée au niveau supérieur. Il sera possible de passer en PCE 10 « statut cadre » grâce à une labellisation diplômante. Celle labellisation sera soumise à l'accord du manager et de la RH et est en cours de construction avec des écoles.

**Nous accueillons favorablement cette évolution !**





## Intéressement :

Vous avez encore beaucoup donné en 2022 et attendiez de la reconnaissance et un réel partage de la valeur.

Comme nous l'avons expliqué dans notre communication du 6 février 2023, le montant de l'intéressement que vous allez percevoir cette année baisse alors que les résultats 2022 sont toujours meilleurs. (-600000€)

Lors de ses vœux, Mme GOURMELON avait déclaré:

« La valeur créée par notre dynamique, va se traduire significativement dans l'enveloppe d'intéressement et ce malgré l'absence du booster indice de recommandation. »

A celles et ceux qui ont cru comme nous que l'intéressement serait supérieur à celui de l'année passée? Et bien nous avons tous mal compris: il fallait entendre: "le résultat net a augmenté". (+3,5%)

**Nous avons donc demandé à la Direction une augmentation de l'enveloppe d'intéressement pour pallier à cette baisse....silence des autres syndicats à ce sujet...**

Réponse de la direction :

« ...La baisse de l'enveloppe d'intéressement est liée à la non activation du bonus d'1M€ relatif à l'IRC stratégique conformément à notre accord d'intéressement. Si nous avons atteint ce bonus, l'intéressement aurait été porté à 15,1M€. »

En résumé, c'est **NON !**



## Comptes personnels des salariés:

Pour rappel, En fonction de votre métier, votre compte ne doit pas être tenu dans votre agence d'affectation ni dans une agence de la grappe (conseiller immobilier par exemple).

A la demande de SUD et pour pouvoir vous faciliter la vie, des exceptions seront tolérées concernant certaines opérations (achats de devises, chèque de banque, commande de monnaie..) avec acceptation préalable du responsable de l'agence où est domicilié votre compte.

